

Maisons-Alfort, le 26 décembre 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide ALZOGUR**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **AlzChem AG** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le nouveau produit biocide **ALZOGUR** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide, ALZOGUR.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le nouveau produit ALZOGUR est un biocide de types 3 et 18 composé de 48,52 % m/m de cyanamide se présentant sous la forme liquide.

Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

La cyanamide est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	cyanamide
N° CAS :	420-04-2
Types de produit :	TP 3,18

CONSIDERANT

- Que, sur la base de l'évaluation conduite, l'essai d'efficacité réalisé au laboratoire selon une méthode interne démontre une efficacité suffisante sur la bactérie *Brachyspirae hyodysenteriae* à la dose de 0,3 % pour un temps de contact de 120 à 144 heures, en l'absence de substance interférente simulant la présence de lisier ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite, l'essai d'efficacité réalisé au laboratoire selon une méthode interne démontre une efficacité suffisante sur les larves de l'espèce *Musca domestica* (mouche domestique) à la dose de 0,5 L/m³, appliqué sur du fumier bovin ;
- Qu'aucun essai de terrain sur *Brachyspirae hyodysenteriae* permettant de démontrer l'efficacité du produit dans les conditions d'utilisation n'a été fourni ;
- Qu'aucun essai de terrain sur *Musca domestica* permettant de démontrer l'efficacité du produit dans les conditions d'utilisation n'a été fourni ;
- Qu'aucune donnée de rémanence sur *Musca domestica* n'a été fournie ;

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20120068, du produit ALZOGUR, présentée par la société AlzChem AG.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : première demande d'autorisation de mise sur le marché, cyanamide, TP3,18

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit ALZOGUR

Type de préparation	Composition du produit	concentration de la substance active
liquide	cyanamide	48,52 % m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
50991110	LOGEMENTS D'ANIMAUX DOMESTIQUES * DESINSECTISATION ¹	–	–	Défavorable
50991130	LOGEMENTS D'ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. <i>Brachyspirae hyodysenteriae</i>	–	–	Défavorable

¹ Cible *Musca domestica*